

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2006010

OBJET : Examen du compte de gestion 2005 du Receveur Municipal - budget de la commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n°85-372 du 27/03/1985,

Vu le compte de gestion 2005 formé par Madame le receveur municipal,

Vu le compte administratif 2005 de la Commune,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Est approuvé le compte de gestion établi par Madame le receveur municipal pour l'exercice 2005, arrêté comme suit :

- un résultat cumulé déficitaire d'investissement de : 1 524 243,48 €
- un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de : 6 081 469,39 €
- soit un résultat de clôture de : 4 557 225,91 €

Le compte de gestion est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif 2005 qui ne comprend pas le solde des reports d'investissement.

le Maire